



RÉFORME DE LA GOUVERNANCE : PRÉSENTATION



RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

› Présentation

Le contexte et les objectifs

- * Une réforme dans un cadre juridique strict mais avec de vrais choix politiques & stratégiques
 - Contraintes juridiques : mise en conformité obligatoire, avant le 31 aout 2024, suite à l'adoption de la loi du 2 mars 2022 portant notamment renouvellement du cadre de la gouvernance des fédérations et de leurs instances déconcentrées
 - Ambition politique : modernisation de la gouvernance fédérale pour améliorer le fonctionnement des instances dirigeantes et, plus généralement, des processus de prises de décisions stratégiques

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

> Présentation

La méthode et le calendrier

* Un processus long ...

- Mars 2022 : Adoption de la loi
- Novembre 2022 : Coup d'envoi de la réforme FFS
- Hiver/Automne 2023 : Travaux politiques et juridiques
- Novembre 2023 : Adoption des grands principes de la réforme (en comité directeur) et échanges avec les territoires
- Hiver 2024 : Rédaction des textes
- Printemps 2024 : Derniers arbitrages et validation par le MSJOP
- 31 mai 2024 : Adoption ?

* ... et partagé

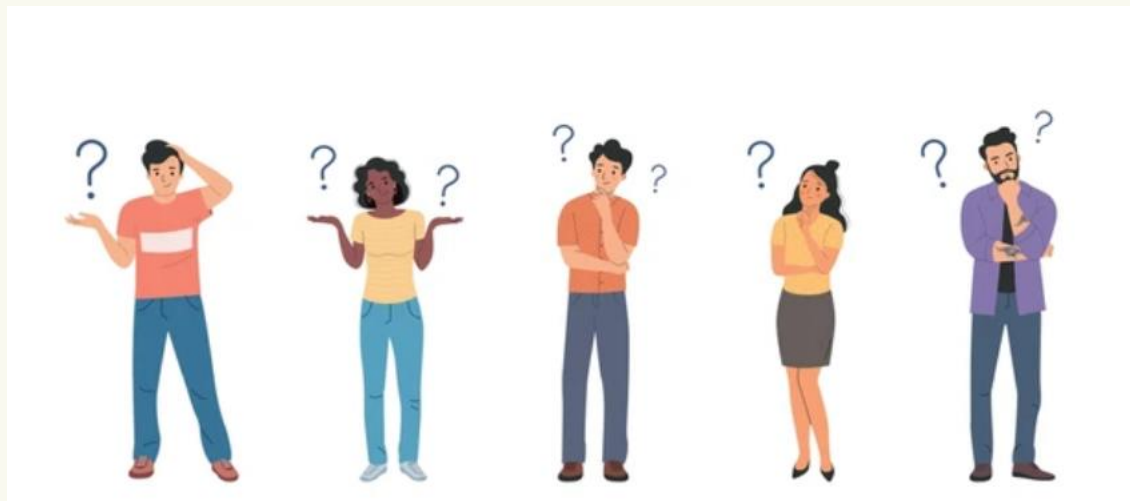
- Travaux menés par le bureau et le comité directeur
- Échanges avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les territoires
- Travaux supervisés par la commission juridique, un cabinet d'avocats et le MSJOP

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

➤ Présentation

Mais qu'est-ce qui va changer ?

Et quand ?



RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

› Présentation

On change... TOUT !

- * Les statuts
- * Le règlement intérieur
- * Le règlement financier

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

› Présentation

**OK, OK, ça c'est le blabla juridique...
Mais concrètement ?**

Qu'est-ce qui va changer pour la fédération ?
Pour mon club ? Mon comité ? Les licenciés ?

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

> Présentation

A partir
de 2026

Une gouvernance pensée pour mieux écouter la voix des clubs et des licenciés...



Le vote direct des clubs en AG de la FFS

Pour toutes les AG (ordinaires, électives, financières, extraordinaires)



COMPO DE L'AG	Collège A	<ul style="list-style-type: none">• Les représentants de tous les clubs affiliés (50 % des voix)• Les représentants de tous les CS (50 % des voix)
	Collège B	<ul style="list-style-type: none">• Le SNMSF (2 voix)
	Collège C	<ul style="list-style-type: none">• DSF (1 voix)• Le Pool (1 voix)

Tous les ans, les présidents de clubs (ou leurs représentants) seront appelés à se prononcer sur l'ensemble des décisions stratégiques de la FFS

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

› Présentation

A partir
de 2026

La voix de... tous les licenciés !

La fin de la pondération des voix des licenciés

Comment sont calculés les voix des représentants des clubs
et des comités de ski à l'AG FFS ?

1 licencié
(quel que soit son type de licence ou son statut de haut niveau)
=
1 voix

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

› Présentation

A partir
de 2026

Une gouvernance pensée pour mieux décliner la stratégie fédérale

L'évolution des instances dirigeantes de la FFS

- * Création du **bureau exécutif** (*organe dirigeant*) - suppression du conseil fédéral
- * Création du **conseil d'orientations et des territoires COT** (*organe consultatif*)
- * **Parité stricte** au sein des instances décisionnaires (Codir et Burex)
- * Limitation à **3** du nombre de **mandats du président FFS**

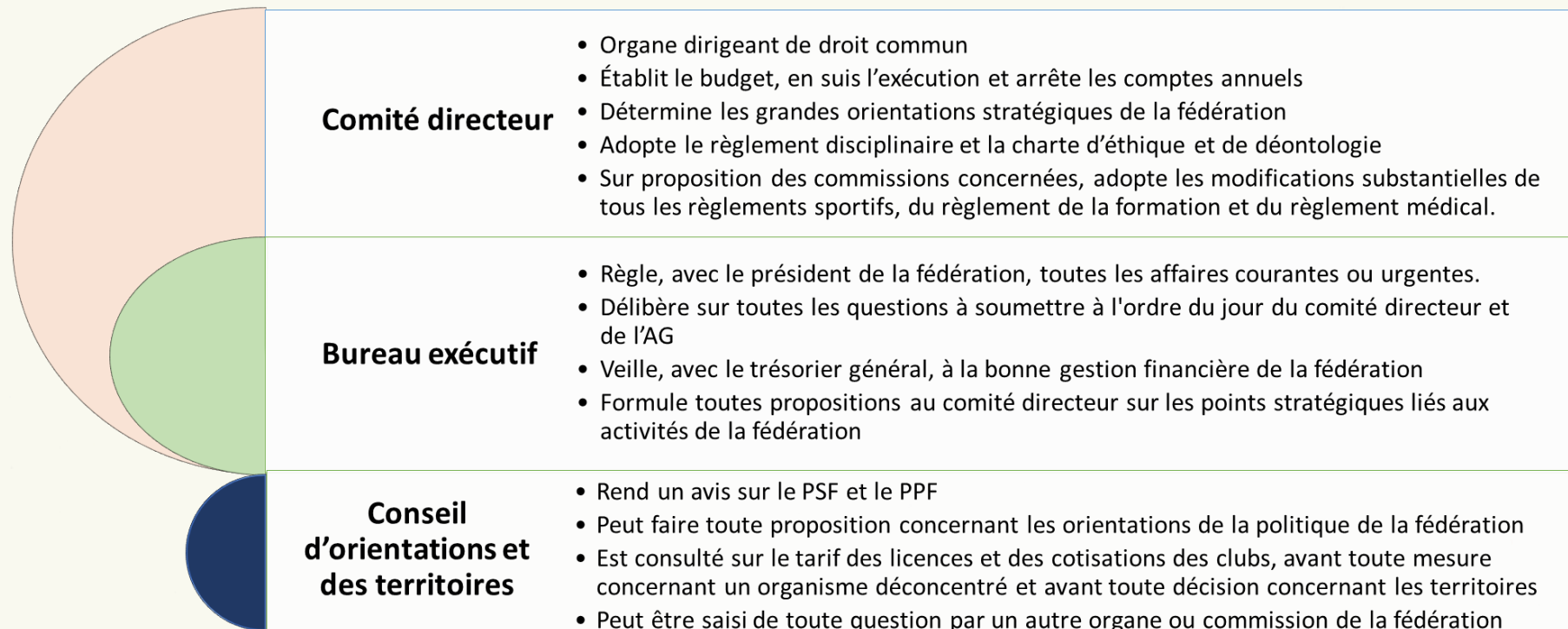
RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

A partir
de 2026

➤ Présentation

Une gouvernance pensée pour mieux décliner la stratégie fédérale

L'évolution des instances dirigeantes de la FFS



RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

› Présentation

A partir
de 2026

Une gouvernance pensée pour mieux décliner la stratégie fédérale

L'évolution des instances dirigeantes de la FFS
Le comité directeur

- * Modification de la composition >> **réduction du nombre** de membres et représentation des collèges dans le respect des équilibres
- * Modification du mode d'élection du comité directeur >> **scrutin de liste**, suppression des membres de droit, création de collèges, représentation des athlètes, des encadrants et des officiels

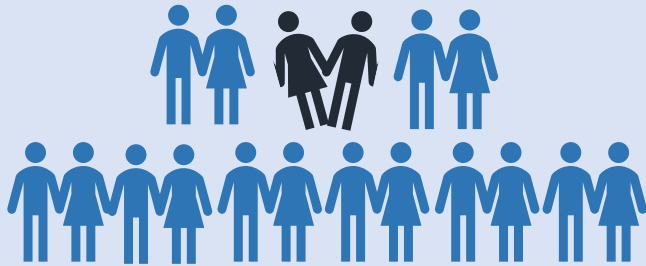
RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

A partir de 2026

➤ Présentation

Le futur comité directeur FFS

Collège A (clubs affiliés)
Scrutin de liste



17 membres

- De type *winner takes all* – à 1 ou plusieurs tours
- Président = tête de liste
- 8 hommes et 8 femmes minimum
- Dont 1 médecin
- Uniquement (sauf médecin) des élus au sein des CS
- Max 2 représentants par CS
- Min 11 CS représentés

Collège B
(OBL qui délivrent des licences)

Scrutin uninominal majoritaire



2 membres

- 1 tour
- 1 homme et 1 femme

esf

Collège C
(Organismes qui contribuent au développement)

Scrutin uninominal majoritaire



2 membres

- 1 tour
- 1 homme et 1 femme



LE POOL

Représentants des SHN

Élus par la CFAHN



2 membres

- 1 homme
- 1 femme

Représentants des officiels et encadrants bénévoles

Élus par leurs pairs



2 membres

- 1 homme & 1 femme, par tirage au sort
- Respectivement élus par les officiels et encadrants bénévoles

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

> Présentation

A partir
de 2026

Le futur bureau exécutif

6 membres élus par le comité directeur



Scrutin de liste majoritaire à 1 tour
Sur proposition du président
Vote pour ou contre

- Le président
- 3 hommes et 3 femmes
- 5 autres membres élus par le comité directeur en son sein (collège A et représentants des officiels et encadrants bénévoles)
- Dont un secrétaire général, un trésorier général et un ou plusieurs vice-président(s)

2 Représentants
des SHN



Élus par la CFAHN

- 1 homme
- 1 femme

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

› Présentation

A partir
de 2026

Le futur conseil d'orientations et des territoires

- * 17 membres : **1 représentant de chaque CS**
 - Le président de chaque CS ou, lorsque s'il est au comité directeur, un représentant désigné par le comité directeur du CS
- * X membres : **1 représentant de chaque institution partenaire** (ne siégeant pas au codir)
 - Le président (ou un de ses représentants) de chaque institution reconnue « acteur national qui accompagne le milieu fédéral »
- * 1 membre du bureau exécutif assiste de droit aux réunions du cot et assure le lien avec le codir
- * Le COT désigne son président en son sein

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

A partir
de 2026

› Présentation

Et dans les territoires ça va donner quoi la réforme de la gouvernance ?

* Ligues régionales

- Parité stricte
- Limitation du nombre de mandat du président (3 maximum)

* Comités de ski

- 40% de représentation des 2 sexes en 2026
- Parité stricte en 2030
- Pondération des voix : à la discrétion de chaque CS, dans la limite de 1 à 5 selon le type de licence.

TRAVAUX SUR LES STATUTS DES CS ET LR EN 2024/2025
(POUR ADOPTION EN AG 2025)

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

Des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Prune ROCIPON

procipon@ffs.fr

04 50 51 98 73